

EPOUX OU PERE

Prénoms Christian Gaétan

Nom PETIT

Né le 28 octobre 1972

à heures

à MULHOUSE (Haut-Rhin)

de PETIT Erwin Ferdinand

et de LEJEUNE Marie-Jeanne

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le L'officier de l'état civil
Scellé**MENTIONS MARGINALES****MARIAGE** célébré à BUSSY-SAINT-GEORGES

le 18 septembre 2004

Les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 159

le 01 juin 2015

MENTIONS MARGINALES

Mariage dissous. Jugement de divorce du juge aux affaires f (Seine-et-Marne), rendu le 14 novembre 2013. Mention apposée à BUSSY-SAINT-GEORGES (Seine-et-Marne) le 14 juillet 2015

EPOUSE OU MERE

Prénoms Marina Elisabeth

Nom RIVIERE

Née le 18 septembre 1980

à heures

à SAINT LOUIS DE LA REUNION (Réunion)

de RIVIERE Jean Louis

et de RIVIERE Pauline Marie Françoise

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le L'officier de l'état civil
Scellé**MENTIONS MARGINALES**Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 15
le L'officier de l'état civil
ScelléLucien MANGENOT, ,
amiliales du tribunal de grande instance de MELUN
osée à BUSSY-SAINT-GEORGES (Seine-et-Marne) le 14 juillet 2015

(1) Fecit selon le sens : « Frere ou Père » ou « Epouse ou Mere ». (2) En cas de double nom de famille,

(3) Prénoms et NCM des parents. (4) Ne pas compléter et signer lorsquels les renseignements de l'état civil

(1)

Extrait de l'acte de décès n°.....

..... (2)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°.....

..... (2)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

14

J^{er}
ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n°.....
le 09 Janvier 2007

à 20 heures 17
est né(e) (2)

Emma, (3) Emma PETIT
durant déclaration conjointe du
11.01.2007

du sexe Féminin à Beau sur
Chercheux (4)

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le

04 JUIN 2015
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°.....

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15

Extrait de l'acte de naissance n° 812
le 18 octobre 2008

à 16 heures 53
est né(e) [2]
Noah François Sébastien PETIT
durant déclaration conjointe du
11.01.2007

du sexe Maximilien à Beauzée
(Chantemerle en FF)

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

Extrait de l'acte de décès n°.....

(6)

à

Délivré conforme aux registres le : L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de la date de naissance : compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^e partie : ... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), l'information maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par le père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

Extrait de l'acte de naissance n°.....
le

à heures,
est né(e) ⁽²⁾

du sexe , à

[3]

reconnu(e) (4) _____

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Scegu

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

Extrait de l'acte de décès n°

à

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « {^{1^{re}} partie : ... 2^{me} partie : ...} » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».